



Canadian Nuclear
Safety Commission

Commission canadienne
de sûreté nucléaire

Compte rendu sommaire des délibérations et de la décision

à l'égard de

Demandeur Énergie atomique du Canada limitée

Objet Demande de renouvellement du permis
d'exploitation d'un établissement de recherche
et d'essais nucléaires pour les Laboratoires de
Chalk River

**Dates de
l'audience** 8 juin et 4 octobre 2011

COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DÉLIBÉRATIONS

Demandeur : Énergie atomique du Canada limitée (EACL)

Adresse : Chalk River (Ontario) K0J 1J0

Objet : Demande de renouvellement du permis d'exploitation d'un établissement de recherche et d'essais nucléaires pour les Laboratoires de Chalk River

Demande reçue le : 30 septembre 2010

Dates de l'audience publique : 8 juin (1^{er} jour) et 4 octobre (2^e jour) 2011

Lieu : Salle des audiences publiques de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN), au 280, rue Slater, 14^e étage, à Ottawa, en Ontario (jour 1 de l'audience) et salle du Chalk River & Area Lions Club Hall, 11, rue Kellett, à Chalk River, en Ontario (jour 2 de l'audience)

Commissaires : M. Binder, président R. J. Barriault
M. J. McDill A. Harvey
D.D. Tolgyesi

Secrétaire : M.A. Leblanc

Rédacteur du compte rendu : S. Dimitrijevic

Avocate conseil : L. Thiele

Représentants d'EACL	Numéro du document
<ul style="list-style-type: none">• H. MacDiarmid, président-directeur général• H. Drumhiller, détenteur de permis de site, vice-président à l'Exploitation et agent principal du nucléaire (8 juin 2011)• R. Walker, vice-président principal• R. Lesco, détenteur de permis de site, vice-président à l'Exploitation et agent principal du nucléaire p. i.• J. Miller, vice-président et directeur général, Déclassement et Gestion des déchets• A. White, directeur de la Réglementation, directeur général des Programmes, Surveillance nucléaire et Gestion des déchets• G. Dolinar, responsable de programme, Protection de l'environnement• S. Bushby, directeur général, Programme de fiabilité de l'approvisionnement en isotopes et Projet Nouveau départ• C. Fisher, directeur, Préparation aux urgences	<p>CMD 11-H7.1 CMD 11-H7.1A CMD 11-H7.1B CMD 11-H7.1C CMD 11-H7.1D CMD 11-H7.1E CMD 11-H7.1F CMD 11-H7.1G</p>

<ul style="list-style-type: none"> • J. Osborne, directeur général, réacteur NRU • R. Blair, directeur, Sécurité • G. Archinoff, directeur technique (<i>Global Assessment Report</i>) • D. Cox, responsable d'installation, réacteur NRU • R. Belair, directeur et responsable de programme, Santé et Sécurité au travail 		
Personnel de la CCSN		Numéro du document
<ul style="list-style-type: none"> • R. Jammal • P. Elder • C. Carrier • N. Riendeau • B. Carroll 	<ul style="list-style-type: none"> • L. Sigouin • M. Callighen • R. Marini • M. Rinker • A. Laidlaw 	<p style="text-align: center;"> CMD 11-H7 CMD 11-H7.A CMD 11-H7.B CMD 11-H7.C CMD 11-H7.D </p>
Autres représentants		
<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des situations d'urgence Ontario, représenté par A. Stuart, D. Nodwell et K. Bleyer 		<p style="text-align: center;"> CMD 11-H7.2 CMD 11-H7.2A </p>
<ul style="list-style-type: none"> • Ressources naturelles Canada, représenté par C. Cléroux 		
<ul style="list-style-type: none"> • Municipalité de Laurentian Hills, représentée par R. Rabishaw et E. McDonald • Municipalité de Deep River, représentée par D. Thompson 		
Intervenants		
Voir annexe A		

Permis : Renouvelé

Table des matières

INTRODUCTION	1
DÉCISION	2
QUESTIONS À L'ÉTUDE ET CONSTATATIONS DE LA COMMISSION	3
Annexe A – Intervenants	A

INTRODUCTION

1. Énergie atomique du Canada limitée (EACL) a demandé à la Commission canadienne de sûreté nucléaire¹ (CCSN) de renouveler le permis d'exploitation d'un établissement de recherche et d'essais nucléaires délivré pour ses Laboratoires de Chalk River (LCR) situés à Chalk River, en Ontario. Le permis actuel, NRTEOL-01.09/2011, expire le 31 octobre 2011. EACL a demandé que le permis soit renouvelé pour une période de cinq ans. Dans sa demande, EACL a demandé que les installations de production d'isotopes spéciaux (IPIS) soient incluses dans le permis global du site des LCR. Les IPIS sont actuellement exploitées aux termes d'un permis d'exploitation distinct, le permis NPROL-62.04/2011, qui expirera le 31 octobre 2011. Cette date coïncide avec la date d'expiration du permis d'exploitation du site des LCR, le permis NRTEOL-01.09/2011.
2. Le site des LCR se compose de plusieurs installations nucléaires, y compris le réacteur national de recherche universel (NRU). Ces installations servent à produire des isotopes médicaux, à livrer divers services nucléaires et à exécuter une grande diversité de programmes de recherche et de développement. La zone bâtie du site est occupée par 159 bâtiments qui fournissent un espace de travail à environ 3 000 employés. À l'extérieur de la zone bâtie, il y a plusieurs zones de gestion des déchets pour la manutention et le stockage des déchets nucléaires et non nucléaires. La durée de vie utile restante du site est estimée, aux fins de planification, à environ 100 ans, bien que certaines installations seront déclassées.
3. Le personnel de la CCSN a évalué la demande soumise, examiné et coté les quatorze domaines de sûreté et de réglementation et recommandé à la Commission de renouveler le permis pour une période de cinq ans. Plusieurs intervenants ont appuyé la proposition d'un permis de cinq ans, tandis qu'un intervenant a recommandé une période d'autorisation plus courte et la ségrégation du permis en plusieurs permis distincts.

Points étudiés

4. Dans son examen de la demande, la Commission devait décider, conformément au paragraphe 24(4) de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*² (LSRN) :
 - a) si EACL est compétente pour exercer les activités visées par le permis;
 - b) si EACL prendra, dans le cadre de ces activités, les mesures voulues pour préserver la santé et la sécurité des personnes, pour protéger l'environnement, pour maintenir la sécurité nationale et pour respecter les obligations internationales que le Canada a assumées.

¹ On désigne la Commission canadienne de sûreté nucléaire comme « la CCSN » lorsqu'on renvoie à l'organisation et à son personnel en général, et comme « la Commission » lorsqu'on renvoie à la composante tribunal.

² Lois du Canada, L.C. 1997, ch. 9.

Audience publique

5. Pour prendre sa décision, la Commission a étudié l'information présentée à l'occasion d'une audience publique tenue le 8 juin 2011 à Ottawa (Ontario) et le 4 octobre 2011 à Chalk River (Ontario). L'audience s'est déroulée conformément aux *Règles de procédure de la Commission canadienne de sûreté nucléaire*³. Pendant l'audience publique, la Commission a examiné les mémoires et entendu les présentations orales du personnel de la CCSN (CMD 11-H7, CMD 11-H7.A, CMD 11-H7.B, CMD 11-H7.C et CMD 11-H7.D) et d'EACL (CMD 11-H7.1, CMD 11-H7.1A, CMD 11-H7.1B, CMD 11-H7.1C, CMD 11-H7.1D, CMD 11-H7.1E, CMD 11-H7.1F et CMD 11-H7.1G). Après avoir reçu l'invitation de la Commission à participer au processus d'audience publique, Mesures d'urgence Ontario (MUO) a informé la Commission de ses activités concernant la préparation aux urgences dans les collectivités entourant le site des LCR et de la coordination de ces activités aux niveaux provincial et municipal (CMD 11-H7.2 and CMD 11-H7.2A). La Commission a également tenu compte des mémoires et des exposés de 14 intervenants (voir l'Annexe A pour une liste détaillée des interventions).

DÉCISION

6. D'après son examen de la question, la Commission conclut qu'EACL est compétente pour exercer l'activité visée par le permis et que, dans l'exercice de cette activité, EACL prendra les mesures voulues pour protéger l'environnement, préserver la santé et la sécurité des personnes, maintenir la sécurité nationale et assurer le respect des obligations internationales que le Canada a acceptées.

Par conséquent, la Commission, conformément à l'article 24 de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*, renouvelle le permis d'exploitation d'un établissement de recherche et d'essais nucléaires délivré à Énergie atomique du Canada limitée pour ses Laboratoires de Chalk River. Le permis renouvelé, NRTEOL 01.00/2016, est valide du 1^{er} novembre 2011 au 31 octobre 2016.

7. La Commission assortit le permis des conditions recommandées par le personnel de la CCSN et contenues dans l'ébauche du permis jointe au document CMD 11-H7.D.
8. La Commission inclut l'autorisation de réaliser les activités liées aux Installations de production d'isotopes spéciaux dans le permis d'exploitation renouvelé pour le site des LCR.

³ DORS/2000-211.

9. La Commission a établi qu'une évaluation environnementale n'était pas exigée aux termes du paragraphe 5(1) de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*⁴ (LCEE). La Commission estime que toutes les exigences de la LCEE ont été satisfaites.
10. Au moment de rendre sa décision, la Commission a demandé à EACL de préparer des rapports annuels sur la surveillance de la conformité et le rendement en exploitation. De plus, en ce qui concerne l'exploitation du réacteur NRU, la Commission s'attend à recevoir le rapport d'EACL sur les progrès réalisés à l'égard de l'inspection de la cuve du réacteur d'ici la fin de février 2012.
11. La Commission demande au personnel de la CCSN de modifier le *Manuel des conditions de permis* (MCP) proposé, tel que présenté dans le CMD 11-H7.B, afin qu'il reflète la décision de la Commission.

QUESTIONS À L'ÉTUDE ET CONSTATATIONS DE LA COMMISSION

12. Les conclusions détaillées de la Commission seront présentées dans un *Compte rendu des délibérations, y compris les motifs de décision* qui sera publié ultérieurement.



OCT 27 2011

Michael Binder
Président,
Commission canadienne de sûreté nucléaire

Date

⁴ L.C., 1992, ch. 37.

Annexe A – Intervenants

Intervenants	Numéro du document
Eric Campbell	CMD 11-H7.8 CMD 11-H7.8A
Nordion, représentée par T. Benjamin	11-H7.3
Municipalité de Deep River, représentée par D. Thompson	11-H7.4
Deep River Science Academy, représentée par C. Turner	11-H7.11
Lantheus Medical Imaging, Inc., représentée par C. Villeneuve et I. Goldman	11-H7.5
Conseil canadien des travailleurs du nucléaire, représenté par D. Shier, G. Peplinski, G. Tapp et V. Frisna	11-H7.6
Best Theratronics et le département de physique médicale du Cancer Centre of Southeastern Ontario (CCSEO), représentés par J. Schreiner et R. Wassenaar	11-H7.7
Association nucléaire canadienne, représentée par D. Carpenter et K. Olson	11-H7.9
Eugene Sokolov	11-H7.12
Concerned Citizens of Renfrew County, représentés par O. Hendrickson	11-H7.13 11-H7.13A 11-H7.13B
Métis Nation of Ontario	11-H7.10 11-H7.10A
Renfrew County District School Board	11-H7.14
Ontario Power Generation	11-H7.15
Conseil national de recherches du Canada	11-H7.16